



## RÉFORME DES RETRAITES ET ENJEUX CRPN, UN POINT D'ÉTAPE S'IMPOSE !

*La réforme des retraites fait aujourd'hui l'objet de spéculations et de déclarations fracassantes. Alors qu'aucune négociation n'a vraiment débuté, le sujet enflamme les passions syndicales et cristallise les différences de méthodes et points de vue. Pour l'UNPNC, la division syndicale fait d'abord le jeu du gouvernement et sert d'autres intérêts que ceux des PNC. Or le sujet retraite ne doit précisément pas se résumer à un coup de com ou à un coup de gueule... mais plutôt à un travail commun qui nous permettra de peser ensemble sur le processus de négociation.*

Grâce aux annonces faites lors de la réunion du 23 décembre. Nous allons donc poursuivre le travail de concertation jusqu'à la prochaine étape.

Nous vous proposons ici de faire en 4 points, le résumé le plus exhaustif possible de l'ensemble du dossier retraite, suite à la mise en œuvre par le gouvernement de la réforme.

- Résumé de la réunion du 23 décembre
- Contenu des prochaines réunions
- 3 Scénarios factuels
- Position de l'UNPNC



### 23 DÉCEMBRE, RÉUNION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

Voici les principales annonces qui ont été faites le 23 et confirmées le 27 décembre par un courrier du Ministère des Transports.

- Maintien d'un régime légal et obligatoire par répartition reconfiguré et géré par la CRPN et maintien des dispositions et conditions actuelles de départ en retraite de tous les PNC nés avant 1987
- À partir de 1987, âge d'ouverture des droits à taux plein modifié progressivement (4 mois/an de cotisation supplémentaire)
- Après transition, de manière pérenne, proposition de fixer l'âge légal de départ à la retraite des PNC à 60 ans pour l'ensemble des PNC

## CONTENU DES PROCHAINES RÉUNIONS DE NÉGOCIATIONS :

Suite aux annonces du 23 décembre, un certain nombre de questions se poseront concernant le mécanisme de transition CRPN vers régime universel, dans l'hypothèse où nous pourrions valider les propositions du gouvernement sachant qu'un principe de vases communicants CNAV-SRU, pourrait s'appliquer durant cette phase qui devrait s'étaler sur plusieurs dizaines d'années. Les bornes en seraient fixées par ordonnances et décrets:

### Mise en œuvre des mécanismes financiers :

- Quelles répartitions de cotisations en lien avec les différents PASS ? (Plafond de Sécurité Sociale)
- Quels seraient les niveaux des pensions ?
- Quels seraient les taux de cotisation ?
- Comment serait fixée l'assiette des cotisations ? (L'assiette des cotisations est la base sur laquelle sont appliqués les taux des différentes cotisations et contributions, Elle correspond au montant global des rémunérations)
- Comment serait calculé le rendement des cotisations ?
- Comment se ferait la transition entre les 2 systèmes ? (CNAV-CRPN aujourd'hui et SRU-CRPN demain)
- Comment serait financée la transition ?

### Nouvelle gouvernance de la CRPN :

- Quel organisme pourrait gérer la CRPN : fonds de pension, assurances ?

### Prévoyance avec la perte de licence et inaptitude

- Quelles seraient les modalités techniques et financières de mise en œuvre ?

### Temps alterné, TAF retraites :

- Quelles seraient les modalités et conditions d'attributions relatives aux mois OFF, au temps alterné, au TAF, dans le cadre du départ en retraite ?
- Quels seraient les mécanismes de financements de ces dispositifs ?

### Après intégration dans le SRU (Système de Retraite Universel) :

- Quelle serait la valeur du point de retraite pour les PNC ? (Risque de baisse du niveau de pension lié à la valeur du point)
- Comment pourrait être mise en œuvre la bascule CNAV-SRU ?

Nous ne sommes qu'au début d'un processus de négociation qui va maintenant pouvoir se densifier. Les sujets à traiter sont encore nombreux et complexes. La négociation va se poursuivre également en lien avec la convention collective de l'aérien, dans la future branche PNC.

**A L'ISSU DES NÉGOCIATIONS, LE PROJET FINAL SERA SOUMIS A REFERENDUM AUPRÈS DE NOS ADHÉRENTS.**

## SCÉNARIOS FACTUELS BASÉS SUR LES DONNÉES DISPONIBLES :

### 1 - RÉFORME SRU SANS CRPN

- Absence de pensions CRPN complémentaires → perte sèche de 30% (majoration incluse) de CRPN selon la carrière
- Ouverture des droits à retraite à 64 ans iso 62 ans
- Pas de départ possible avant 64 ans sans décote (5 % par an)
- Aucun dispositif de prévoyance
- Réversion de pension en cas de décès à 64 ans uniquement
- Fin des TA retraite

### 2 - RÉFORME CRPN 2021 (SI ABANDON DE LA RÉFORME SRU)

- Allongement de la carrière selon le mécanisme suivant :  
Ouverture des droits à la retraite selon le couple âge/ancienneté → 90
- Âge d'ouverture des droits → 57, 58, 59 ou 60 ans
- Baisse des pensions de l'ordre de 30% dû à la déstabilisation de la pyramide des âges des cotisants (retraités > cotisants) et du nombre de cotisants en chute, avec pour conséquence une diminution de la trésorerie à hauteur de 200M€/an → réserve CRPN épuisée en 2040

### 3- RÉFORME SRU + MAINTIEN CRPN (LETTRE DE CADRAGE DU 27.12)

- Maintien d'une pension complémentaire CRPN
- Départ maintenu à 55ans pour ouverture des droits CRPN des PNC nés avant 1987 puis 4 mois/an d'allongement pour les PNC nés après 1987
- Maintien des dispositifs prévoyance CRPN inaptitude / décès
- Pérennité du versement des pensions grâce au SUR
- Ensemble du dispositif gravé dans un texte de loi

Au moment où tous les regards se tournent vers la réforme des retraites, nous déplorons qu'aucune information ne soit donnée par les administrateurs CRPN sur l'état des réserves de la CRPN ni sur le contenu des réformes à venir.

Alors que le nombre de cotisants va baisser drastiquement dans les années à venir, les PNC ont besoin de réponses et d'éclairage sur le futur de leur retraite !

## LA POSITION DE L'UNPNC PAR RAPPORT AUX PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT :

Les annonces faites le 23 décembre dernier, puis confirmées le 27 par écrit par le gouvernement, sont sans précédents dans le cycle de négociations qui s'est déroulé jusqu'alors. L'UNPNC accueille ces annonces avec satisfaction certes, car jusqu'alors aucune de nos demandes n'avaient été prises en considération.

**C'est donc bien un premier succès pour tous les PNC !**

Le travail de négociation qui va reprendre dès le 13 janvier sera crucial. A ce stade, dès que les articulations complexes de basculement vers le SRU seront trouvées, il sera indispensable de considérer le meilleur compromis afin de fixer les dispositions prévues pour la génération d'avant 1987 et pour celle d'après 1987, par articles de loi, ordonnances et décrets dans le code du transport. Ceci nous mettra à l'abri des velléités de réformes qui sont récurrentes dans les gouvernements successifs...

**Pour mémoire, la réforme CRPN de 2011 a été particulièrement douloureuse : (20% de temps de cotisation supplémentaire).** Sans aucun doute, celle prévue pour 2021-2002 sera pire encore, avec un allongement des carrières unilatéral et des baisses des niveaux de pension drastiques... **La vérité nous oblige à dire qu'en l'état, les mesures proposées par le gouvernement nous permettraient d'échapper à ce type de réforme brutale contre laquelle personne n'aura son mot à dire !**

### POUR LES PNC NÉS APRÈS 1987

Le point central des négociations est celui des conditions de départ et de pension des futures générations de PNC, nés après 1987, puisque c'est une sorte de clause de « l'arrière-grand-père » qui pourrait finalement être appliquée, avec un départ en retraite à taux plein à 60 ans. Pour l'UNPNC, il est inconcevable que les générations futures ne puissent pas bénéficier de dispositions spécifiques de départ ! Par ailleurs, l'UNPNC demandera également l'ouverture de négociations auprès de l'entreprise pour que les PNC puissent bénéficier de dispositifs spécifiques de départ Anticipé.

Selon notre analyse, des incertitudes sur le futur du transport aérien, liées aux compositions d'équipage, à l'empreinte carbone et aux coûts du pétrole, vont émerger dans les décennies à venir. Il nous appartiendra d'intégrer cet élément dans nos réflexions, afin d'apporter aujourd'hui, la meilleure réponse possible pour demain.

L'UNPNC a choisi la voie la plus exigeante, celle de la négociation, plutôt que celle la contestation. En effet, gouvernement et syndicats à la RATP et à la SNCF sont dans une impasse depuis plusieurs semaines, et malgré une mobilisation des salariés relativement importante, le résultat attendu n'est pas là. L'UNPNC a donc choisi d'être présente aux réunions pour trouver des solutions. Ainsi nous poursuivrons dès le 13 janvier le cours des réunions et négociations en toute transparence, comme nous l'avons toujours fait.

Avez-vous des interrogations ou des suggestions ? Prenez contact avec votre équipe UNPNC (Facebook, mail, permanence ouverte 7/7), nous vous répondrons avec plaisir !

**Pour l'UNPNC, seul l'intérêt général des PNC toutes générations confondues doit être recherché et la suspension des mouvements sociaux évoluera en fonction du résultat des négociations !**